



**LOI DE FINANCES N° 2021-899 DU 21 DECEMBRE 2021
PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2022**

**ANNEXE 4: DOCUMENTS DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DEPENSES
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE (DPPD-PAP) 2022 - 2024
ET BUDGETS DES DOTATIONS 2022 - 2024**

SECTION 328 : MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

SECTION 328 : MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

I. PRESENTATION GENERALE

I.1. Situation du Secteur

I.1.1. Problèmes majeurs

Au niveau de l'administration et de la coordination du Ministère

- l'inexistence d'un réseau intranet pour optimiser la productivité du Ministère ;
- les difficultés d'actualisation du fichier du personnel du Ministère ;
- l'insuffisance de locaux pour abriter les services centraux et déconcentrés du Ministère ;
- l'inexistence d'arrêté portant organisation et fonctionnement des services déconcentrés du Ministère.

Au niveau de la chaîne Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation (PPPSE)

- l'inexistence d'une loi cadre sur le système de planification en Côte d'Ivoire ;
- le faible niveau de financement des activités de prospective ;
- la faible pratique de la prospective sectorielle et territoriale ;
- la faible pratique de la veille stratégique ;
- la rareté des rapports de veille stratégique ;
- la faible disponibilité de documents de planification stratégique dans les ministères, les régions et les communes ;
- l'application mitigée par plusieurs Ministères, du décret n°2012-1159 du 19 décembre 2012, portant création des Directions de Planification et des Statistiques ;
- la faiblesse du dialogue intra et intersectoriel dans la coordination des politiques sectorielles ;
- le faible alignement de certains plans sectoriels et locaux sur le PND ;
- la faible articulation entre les maillons de la chaîne PPPSE ;
- la faible articulation entre la chaîne PPPSE et la Budgétisation ;
- la faible coordination des politiques sectorielles ;
- le faible alignement des plans sectoriels et locaux sur le PND ;
- le déficit d'outils de prévision et de modélisation permettant de simuler les impacts des projets d'investissement publics ;
- l'absence de suivi physique régulier des projets d'investissement publics ;
- l'absence formelle de manuel de procédures et de textes d'élaboration du PIP ;
- l'absence d'un cadre global cohérent de suivi-évaluation ;
- l'absence de culture évaluative au niveau de l'administration ;
- l'instabilité institutionnelle due aux remaniements et aux changements des attributions dans les ministères qui occasionne un dysfonctionnement dans le suivi et l'évaluation des actions du PND ;
- l'insuffisance du renforcement des capacités des acteurs publics intervenant dans le suivi et l'évaluation ;
- la faible coordination institutionnelle en matière de suivi-évaluation ;
- la difficile collaboration entre ministères dans la collecte des données de suivi et de l'évaluation ;
- la faible mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités de suivi-évaluation ;
- les difficultés de collecte des données auprès des structures et ministères sectoriels ;
- la quasi-absence de mission de terrains pour le suivi des projets et programmes du PND ;
- la faible dotation accordée au suivi et à l'évaluation des activités (organisation d'ateliers, collecte de données, missions de terrain, etc.) ;

- l'insuffisance de moyens logistiques nécessaires au suivi et à l'évaluation.

Au niveau de l'Aménagement du territoire et du Développement régional

- la non adoption des documents de cadrage ;
- l'absence d'un cadre global cohérent et de loi devant encadrer l'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification du développement régional et local ;
- l'absence d'un schéma national d'aménagement du territoire ;
- l'absence de schéma régional d'aménagement du territoire dans la majorité des régions du pays ;
- l'absence de plan de développement local dans la majorité des Communes du pays ;
- l'insuffisance de données statistiques actualisées au niveau régional et local ;
- la faible capacité technique des Collectivités territoriales en matière de réalisation des études d'aménagement du territoire et de développement régional et local;
- la persistance des foyers régionaux économiquement faibles ;
- la faible contribution des organisations de la société civile au développement local.

Au niveau de la coordination de l'aide

- la non adoption du document de politique nationale de coopération et de partenariat au développement (PNPCD) ;
- la faible utilisation du système d'information budgétaire national par les bailleurs pour l'exécution de leurs engagements ;
- la non formalisation du dispositif de coordination de l'aide ;
- l'insuffisance des ressources pour la coordination des actions d'aide au développement.

Au niveau de la Population et du Développement

- la lenteur du rythme de la transition démographique en Côte d'Ivoire ;
- les niveaux alarmants des indicateurs sociodémographiques concernant les populations les plus vulnérables notamment les femmes et les jeunes filles ;
- la prise en compte insuffisante des questions de population dans les politiques sectorielles et les plans locaux de développement ;
- l'insuffisance d'experts en matière de Population et Développement ;
- l'insuffisance des travaux de recherche et des productions en matière de Population et Développement;
- la faible coordination des interventions en matière de Population et Développement au niveau national ;
- la faible disponibilité des données sociodémographiques actualisées et désagrégées ;
- le faible niveau d'appropriation par ces acteurs locaux des outils de planification de développement local ;
- les faibles revenus générés par les petits exploitants, qui constituent la majorité des producteurs ;
- la domination du secteur de l'artisanat par l'informel ;
- la non traçabilité dans le parcours des produits et marchandises, et de l'information sur la disponibilité des produits ;
- le manque d'opportunité d'emplois pour les jeunes et les femmes dans les régions et communes ;
- l'absence des femmes dans les sphères décisionnelles des coopératives.

Au niveau de la production statistique

- l'insuffisance du niveau de production statistique;
- l'insuffisance de la coordination entre producteurs de statistiques;
- l'insuffisance de personnel statisticien dans les services statistiques au niveau central et déconcentré ;
- l'insuffisance de logiciels adaptés au traitement et à l'analyse des données statistiques dans la quasi-totalité des services statistiques sectoriels ;
- l'insuffisance dans la mise à jour des statistiques produites ;
- l'inexistence de bibliothèque fournissant aux utilisateurs une documentation répondant à leurs besoins ;
- l'absence d'un siège adéquat pour l'INS.

Au niveau de la formation statistique

- le nombre limité de personnel enseignant;
- l'insuffisance du personnel administratif compétent en support à l'enseignement et à la formation des statisticiens ;
- l'insuffisance des infrastructures et équipements didactiques;
- l'absence de résidences universitaires et de campus d'accueil adéquat pour la formation des étudiants.

I.1.2. Réponses apportées

Au niveau de l'Administration et la coordination du Ministère

- la discussion avec les bailleurs de fonds pour l'octroi de dons, prêts ou emprunts;
- l'actualisation en cours du Schéma Directeur Informatique du Ministère en vue de son opérationnalisation ;
- la programmation de missions de contrôle et d'actualisation du fichier du personnel du Ministère ;
- l'installation de la quasi-totalité des services centraux et déconcentrés du Ministère dans des locaux décents ;

Au niveau de la chaîne Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation (PPPSE)

- l'élaboration d'une Politique Nationale de l'Evaluation ;
- l'élaboration du Plan de Suivi Evaluation du PNDS 2021 – 2025 ;
- le déploiement de l'outil intégré de programmation (SIPSE-PND) ;
- la production des rapports annuels de mise en œuvre du PND 2021-2025 ;
- l'élaboration d'un guide national d'évaluation des Politiques Publiques ;
- l'alignement du PND 2016-2020 sur l'Etude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2040 », sur l'agenda 2063 de l'Union Africaine et sur les ODD ;
- l'élaboration du « Manuel de planification locale participative » ;
- l'élaboration du « Manuel des procédures d'élaboration des politiques sectorielles » ;
- l'élaboration du « Guide d'articulation de la chaîne PPPSE » ;
- la déclinaison du PND 2021-2025 en programmes d'investissement public glissants ;
- la mise en place du Comité National de Suivi de la mise en œuvre du PND ;
- l'articulation de la veille stratégique et du plan de suivi évaluation du PND ;
- le renforcement des capacités des acteurs sectoriels et locaux en prospective et planification stratégique ;
- le renforcement des capacités des acteurs techniques du mécanisme institutionnel de veille stratégique, en Intelligence économique et Veille stratégique ;
- la mise en place d'un cadre formel d'échanges entre la Direction de la Programmation des Investissements Publics et la Direction Générale du Budget et des Finances ;
- le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières pour l'opérationnalisation du dispositif de suivi et évaluation des actions du PND ;
- le renforcement de la coordination institutionnelle en matière de suivi-évaluation ;
- l'organisation des missions de suivi et évaluation périodiques des projets/programmes ;
- le renforcement des capacités des acteurs publics en matière de suivi évaluation ;
- la diversification des sources de financement (PTFs) pour la réalisation des activités de suivi-évaluation.

Au niveau de l'Aménagement du territoire et le développement régional

- la réalisation des études monographiques et économiques des districts de Côte d'Ivoire ;
- la réalisation de l'étude des pôles économiques compétitifs ;
- l'organisation d'ateliers de vulgarisation de l'étude des pôles économiques compétitifs ;
- l'opérationnalisation de la Base de Données de l'Aménagement du Territoire ;
- l'élaboration du manuel de procédure d'élaboration des schémas régionaux d'aménagement et de développement de territoire (SRADT) et du Manuel de Planification Locale Participative ;

- l'élaboration de la Stratégie nationale du développement de l'économie régionale ;
- l'élaboration de l'atlas national de développement ;
- le lancement d'un projet pilote de développement des zones rurales.

Au niveau de la Coordination de l'aide

- la création et l'opérationnalisation de la Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide ;
- l'actualisation du document de politique nationale de coopération et du partenariat au développement (PNCPD) ;
- l'élaboration et la diffusion d'un rapport annuel sur la Coopération et le financement du Développement ;
- l'organisation conjointe de revue annuelle du portefeuille des projets financés par les PaDs ;
- la coordination de l'élaboration de la troisième enquête sur le suivi du Partenariat Mondial ;
- la réalisation d'études en matière d'aide et de développement.

Au niveau de la population et du développement

- la formulation d'une nouvelle Politique Nationale de Population (PNP) 2015-2025 sous le prisme du Dividende Démographique et en toute cohérence avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- l'intégration effective dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 des Objectifs de la Politique Nationale de Population avec l'établissement d'un lien clair entre l'Emergence et le Dividende Démographique ;
- l'alignement des Politiques et Programmes sectoriels (Santé, Jeunesse et Emploi, Education, Femme et Famille) sur les Objectifs de la Politique Nationale de Population ;
- le développement d'un programme national de Communication pour le Changement Social et Comportemental visant à créer un environnement favorable au Dividende Démographique ;
- l'élaboration d'une Feuille de Route nationale du Dividende Démographique ;
- l'élaboration d'une stratégie et d'un Plan d'Action de gestion des données sur les migrations ;
- la participation aux réunions continentales et internationales pour le positionnement de la Côte d'Ivoire sur les questions de population et développement ;
- la mobilisation des acteurs nationaux pour renforcer la synergie d'action, l'engagement des décideurs et leur implication autour des interventions en faveur de la réalisation des objectifs en matière de population et développement ainsi que des Objectifs de Développement Durable d'ici à 2030 ;
- le renforcement des capacités de pilotage des Directeurs régionaux du plan, de l'agriculture et du commerce des régions du Kabadougou, du Folon, de la Bagoué, du Tchologo et du Bounkani ;
- le renforcement des systèmes de production et de commercialisation de 3183 petits producteurs dont 93% des femmes avec la mise à disposition de matériels de production (intrants et petits équipements de production) et des mises en relation avec deux entreprises agrobusiness pour la vente de maïs et arachide.

Au niveau de la production statistique

- la mise en place d'une réforme institutionnelle portant sur la création des organes de gouvernance et de financement du système statistique national (CNSTAT, Autorité, FNDS), la transformation de l'INS en Agence d'exécution ;
- le recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2019) ;
- le programme de changement de l'année de base des comptes annuels et du passage au SCN 2008 ;
- la production des statistiques macroéconomiques, démographiques, sociales, industrielles et de gouvernance ;
- la réalisation de l'enquête sur le Niveau de Vie des ménages (ENV2018 et 2021) ;
- la constitution du Répertoire administratif des entreprises ;
- l'extension de l'Indice des prix à la consommation ;
- la formation de 350 personnes en production statistique et la mise sur le marché de l'emploi de 85 statisticiens ;
- la création de la Cellule de Coordination et du Développement des Statistiques en 2016.

Au niveau de la formation statistique

- la réalisation de la rénovation pédagogique pour assurer une parfaite adéquation formation emploi et prise en compte de grands changements dans le secteur statistique ;
- la création d'une formation doctorale et d'une filière de formation de cadre moyen appelé AS ;

- la création d'un conseil scientifique et d'un comité consultatif sectoriel pour les questions scientifiques et la prise en compte des besoins des employeurs ;
- la rédaction d'un programme prévisionnel de développement des infrastructures et notamment des résidences universitaires ;
- le renforcement des capacités de recherche et de la coopération internationale en matière de formation et de recherche ;
- la mise en place d'un plan de formation et de renforcement de capacités du personnel enseignant et administratif ;
- le recrutement du personnel enseignant durant les sessions de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- la mise en place d'une cellule de communication, de conduite d'action de sensibilisation et de promotion de la formation statistique.

I.1.3. Défis et priorités

Défis

- la construction du siège de l'INS ;
- le respect et l'application des procédures administratives au sein des structures du ministère ;
- l'amélioration des capacités et des systèmes de gestion du ministère ;
- le financement durable des besoins de fonctionnement et d'investissement du ministère ;
- l'adoption de la loi portant institutionnalisation des Etudes nationales Prospectives et des Etudes Prospectives Sectorielles et Territoriales
- la cohérence entre les interventions du Gouvernement et la vision de long terme du développement ;
- l'atteinte des résultats requis dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire avec le PND 2021-2025 ;
- le renforcement des capacités techniques des ministères, régions et communes dans le cadre de l'élaboration de leur plan stratégique arrimé au PND ;
- la systématisation de l'articulation entre les différents maillons de la chaîne PPPSE ;
- la prise en compte des réflexions prospectives par les décideurs publics et privés ;
- le financement des activités de prospective et de Veille stratégique ;
- la mise en place effective du mécanisme institutionnel de veille stratégique ;
- le développement harmonieux et équilibré du territoire ;
- la promotion de l'émergence de pôles économiques compétitifs ;
- la réalisation de la transition démographique de la Côte d'Ivoire ;
- la disponibilité régulière de l'information statistique ;
- l'élaboration d'un texte normatif (loi) relatif à la pratique de l'évaluation des politiques publiques ;
- l'élaboration d'un document de politique nationale d'Evaluation ;
- la formalisation du dispositif de coordination de l'aide ;
- l'augmentation substantielle du niveau de financement extérieur en faveur du développement.

Priorités

Au niveau de l'Administration et la coordination du Ministère

- la disponibilité des locaux pour abriter les structures du Ministère ;
- l'opérationnalisation du schéma directeur informatique du Ministère ;
- le contrôle régulier relativement au bon fonctionnement des structures du Ministère ;
- l'organisation d'un séminaire de réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des services déconcentrés du Ministère.
- la disponibilité et la stabilité du personnel du Ministère.

Au niveau de la Prospective, la Planification, la Programmation et du Suivi-Evaluation (PPPSE)

- la réalisation de l'Etude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2050 » entre 2022 et 2024 ;
- l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'évaluation des politiques publiques ;

- la vulgarisation des résultats des Etudes Nationales Prospectives;
- la sensibilisation des décideurs et de la population pour l'appropriation de la réflexion prospective et de la veille stratégique;
- l'opérationnalisation de la Commission Nationale de Prospective et de Veille Stratégique et les Commissions Locales de Prospective et de Veille Stratégique ;
- l'adoption de la loi portant institutionnalisation des Etudes Nationales Prospectives et des Etudes Prospectives Sectorielles et Territoriales en Côte d'Ivoire ;
- la réalisation d'études prospectives sectorielles sur les secteurs-clés de développement du pays ;
- la garantie d'un financement pérenne des activités de prospective et de veille stratégique ;
- l'établissement de la cohérence entre les résultats des études nationales prospectives, les plans nationaux de développement et les politiques sectorielles ;
- l'opérationnalisation du mécanisme institutionnel de veille stratégique ;
- la mise en place d'une Loi-cadre sur le système de planification en Côte d'Ivoire ;
- la déclinaison du PND 2016-2020 au niveau sectoriel et local ;
- la vulgarisation de nouvelles méthodes et approches en matière de planification dans un contexte de réforme des finances publiques ;
- la programmation glissante des investissements publics du PND 2021-2025 ;
- la modernisation du SINAPSE et l'interconnexion avec les autres systèmes des finances publiques ;
- la participation à la mobilisation des ressources et des moyens de mise en œuvre du PND 2021-2025 ;
- le suivi de la mise en œuvre du PND 2016-2020 ;
- la circulation et le partage des informations de mise en œuvre du PND 2016-2020 ;
- le renforcement des synergies entre les ministères et les partenaires au développement ;
- l'amélioration des capacités techniques, matérielles et financières de la DCSE
- la dissémination du SIPSE-PND ;
- l'élaboration d'un cadre de résultat en amont de la conception du PND 2021-2025
- l'élaboration d'un Plan de Suivi-Evaluation du PND 2021-2025 validé lors de son adoption ;
- la vulgarisation du Suivi-Evaluation dans les différents ministères sectoriels.

Au niveau de l'Aménagement du territoire et du développement régional

- la présentation pour adoption des documents de cadrage que sont la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) et la Loi d'Orientation de l'Aménagement du Territoire (LOAT);
- l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
- l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du territoire pour chaque région en Côte d'Ivoire ;
- l'élaboration d'un Plan de Développement Local pour chaque commune en Côte d'Ivoire ;
- la création et l'opérationnalisation de l'Observatoire National de l'Aménagement du Territoire (ONAT) ;
- le renforcement des capacités des acteurs du développement et de l'aménagement du territoire ;
- la promotion de la viabilité économique des collectivités territoriales ;
- la coordination des actions de développement régional ;
- l'opérationnalisation du programme pilote de développement des zones rurales.

Au niveau de la coordination de l'aide

- la mise en place des outils et instruments opérationnels de coordination stratégique des interventions de l'Etat en matière de mobilisation des ressources et de l'aide ;
- la réactivation des mécanismes de gestion de la performance et de coordination sectorielle et interministérielle de l'usage de l'appui extérieur ;
- le développement des stratégies innovantes en matière de coordination de l'aide et de partenariat ;
- la réalisation des études pour mieux cerner les problématiques nouvelles en matière de coordination de l'aide et en tenir compte pour la définition des stratégies ;
- la prise en compte de tous les financements extérieurs mobilisés ;
- l'opérationnalisation des groupes sectoriels de travail ;

- le suivi de la mobilisation des financements auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le financement de la mise en œuvre du PND ;
- l'accroissement de la part de l'aide profitant directement aux populations.

Au niveau de la Population et du développement

- la centralisation de l'ensemble des bases de données relatives aux recensements, aux enquêtes nationales et à toutes études ou enquêtes pour le suivi des indicateurs sur la dynamique des populations ;
- le renforcement des capacités matérielles et logistiques de l'Observatoire en Population et Développement ;
- la présentation pour adoption de la feuille de route du dividende démographique de la Côte d'Ivoire ;
- la mise en place du Centre de numérisation et de la bibliothèque numérique en matière de population et développement ;
- la production des documents de plaidoyer visant à orienter les actions pour une meilleure allocation des ressources en faveur du bien-être des populations ;
- l'intégration des questions de population et développement dans les programmes et politiques aux plans sectoriel et local ;
- le renforcement de la communication pour le changement social et comportemental en faveur du dividende démographique ;
- l'encadrement des collectivités pour la mise en place des politiques locales et la protection sociale des détenteurs des moyens de subsistance ;
- la consolidation des coopératives agricoles et chaînes des valeurs ;
- l'appui des PME/PMI locales pour le développement des modèles de cocréation et d'innovation ;
- la valorisation de l'emploi des femmes et d'autres groupes marginalisés.

Au niveau de la Production statistique

- l'amélioration de la production de données statistiques conformément au standard international;
- le financement des enquêtes d'envergure nationale.

Au niveau de la formation

- la réalisation de la réforme institutionnelle de l'ENSEA ;
- le renforcement des capacités matérielles et logistiques de l'ENSEA ;
- la construction des résidences universitaires et des nouveaux campus de l'ENSEA ;
- la production des documents de recherche en support aux actions du PND et de la planification.

I.2. Politique sectorielle

I.2.1. Principales orientations

- le renforcement de la gouvernance et du leadership ;
- la consolidation des liens entre les maillons de la chaîne PPPSE ;
- le suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population ;
- l'implémentation des outils de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de développement régional et local ;
- la production de statistiques
- la mise en place des outils de coordination stratégique et de mobilisation de l'aide.

I.2.2. Résultats stratégiques

- l'administration est moderne et performante ;
- les investissements publics sont budgétisés conformément à la programmation établie ;
- les actions et mesures émanant du Plan National de Développement sont exécutées ;
- les pôles Economiques Compétitifs (PEC) sont opérationnels ;
- la mobilisation des ressources extérieures destinées au financement du PND est assurée ;

- les connaissances sur les questions de population et développement sont améliorées.

I.3. Missions du Ministère

Conformément au décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des membres du Gouvernement, en son article 8, le Ministre Plan et du Développement est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Planification et de Programmation du développement.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- élaboration, coordination et suivi de l'exécution des matrices des actions menées par l'Etat et du programme triennal d'investissement public ;
- programmation et suivi de l'application des politiques et stratégies de développement économique, social et culturel à moyen et long termes, et évaluation des résultats ;
- élaboration à moyen terme et long termes du cadre macro-économique et programmation des études macro-économiques, sectorielles et régionales relatives aux impacts économiques et financiers des projets d'investissement ;
- projections économiques et financières à moyen et long termes, en particulier avec évaluation des charges récurrentes ;
- élaboration et présentation des comptes nationaux ;
- harmonisation des études et des actions de l'Etat de nature économique, financière, sociale et culturelle à moyen et long termes, au regard des programmes de développement ;
- animation des commissions nationales et régionales de développement ;
- maîtrise de la croissance démographique et de l'immigration ;
- production, centralisation, analyse et diffusion de l'information statistique ;
- organisation des recensements nationaux et des enquêtes statistiques ;
- formulation et suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de population ;
- suivi des relations avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement, en relation avec les Ministres chargés de l'Economie et des Finances et du Budget ;
- planification, programmation, mise en œuvre des actions de l'aménagement du territoire et de régionalisation, à travers les fonds dédiés à l'aménagement du territoire, en liaison avec le Ministre chargé de l'Administration du Territoire;
- élaboration et suivi de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, en liaison avec le Ministre chargé de la Lutte contre la pauvreté.

I.4 Identification des programmes

- Programme 1 : Administration Générale.
- Programme 2 : Prospective, planification, programmation, suivi et évaluation.
- Programme 3 : Aménagement du territoire, développement régional et local.
- Programme 4 : Coordination de l'aide, population et productions statistiques.

II. DOCUMENT DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DÉPENSES - PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE (DPPD-PAP)

II.1. Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD)

II.1.1. Répartition des structures dans les programmes

Tableau 1 : Cartographie administrative des programmes

PROGRAMMES	SERVICES CENTRAUX ET RÉGIONAUX	ORGANISMES SOUS TUTELLE DIRECTE (EPN, SODE, SEM)	PROJETS PIP	PROJETS HORS PIP
Programme 1: Administration Générale	<ul style="list-style-type: none"> - Cabinet du Ministre - Service de Communication et de Relations Publiques - Inspection Générale du Plan (IGP) - Direction de l'informatique, de la Documentation et des Archives (DIDA) - Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) - Direction des Affaires Financières (DAF) - Direction des Ressources Humaines (DRH) - Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP) - Directions Régionales (10 D.R.) - Antennes Départementales (13 A.D.) 		<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du Programme de Développement pour une prestation du Service Inclusif (PAME/PDSI) - Projet d'Organisation de la Mémoire Documentaire du Ministère du Plan et du Développement 	
Programme 2: Prospective, planification, programmation, suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Bureau National de la Prospective et de la Veille Stratégique (BNPVS) - Département des Etudes Prospectives - Département de la Veille Stratégique - Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté (DGPLP) - Direction de la Planification (DP) - Direction de la Programmation des Investissements Publics (DPIP) - Direction du Contrôle, du Suivi et de l'Evaluation (DCSE) 		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Mécanisme de Veille Stratégique - Suivi et Evaluation Mise en Œuvre du PND - Mise en œuvre et suivi de l'UNDAF ; - Planification Sociale Suivi Evaluation - Projet Modernisation du SINAPSE 	
Programme 3: Aménagement du territoire, développement régional et local	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local (DGATDRL) - Direction de la Planification Spatiale (DPS) - Direction de la Promotion du Développement Régional et Local (DPDRL) - Direction de la Cartographie et du Système d'Informations Géographiques (DCSIG) 		<ul style="list-style-type: none"> - Programme pilote de développement des zones rurales - Programme d'Appui à la Planification Territoriale (PAPT) 	

PROGRAMMES	SERVICES CENTRAUX ET RÉGIONAUX	ORGANISMES SOUS TUTELLE DIRECTE (EPN,SODE, SEM)	PROJETS PIP	PROJETS HORS PIP
Programme 4: Coordination de l'aide, population et productions statistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide (DGSCA) - Direction de la Coopération et de la Coordination de l'Aide (DCCA) - Direction du Partenariat (DP) - Direction de la Stratégie et des Etudes (DES) -Cellule de Coordination et de Développement de la Statistique (CCDS) 	<ul style="list-style-type: none"> -Institut National de la Statistique (INS) -Office National de la Population (ONP) -Ecole Nationale de la Statistique et de l'Economie Appliquée (ENSEA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement Général de la Population et de l'Habitat/RGPH 2019 - Construction et équipement d'un Amphithéâtre à l'ENSEA - Fonds pour l'appui à l'appareil statistique (production destatistiques économiques, suivi du marché de travail) -Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest - Réaliser l'enquête harmonisée des conditions de vie des ménages (EHCVM) - Réaliser l'enquête démographique de santé en Côte d'Ivoire (EDS) - Cartographie des études pour le pilotage stratégie pour le développement en Côte d'Ivoire 	

II.1.2. Performance globale du ministère

Tableau 2 : Performance du ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODES DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTE
OG1 : Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1.1 : l'administration est moderne et performante	IP.1.1.1: Taux de réalisation des activités du ministère	Nombre d'activités réalisées / Nombre total d'activités prévues Source : DCSE / Cabinet
		IP.1.1.2 : Nombre de personnes formées et qualifiées	Dénombrement Source : DRH
OG 2 : Contribuer à l'orientation et à l'éclairage de l'action publique	RS 2.1 : Les investissements publics sont budgétisés conformément à la programmation établie	IP 2.1.1 : Taux de conformité du Budget d'Investissement au PIP	Nombre des projets du Budget d'Investissement / Nombre des Projets du PIP Source : GPLP
	RS 2.2: Les actions et mesures émanant du Plan National de Développement sont exécutées	IP 2.2.1 : Taux d'exécution des actions et mesures du Plan National de Développement	Nombre d'actions et mesures du PND réalisées / Nombre total des actions programmées dans le PND Source : GPLP
OG3 : Contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement régional et d'aménagement du territoire	RS 3.1: Les pôles Economiques Compétitifs (PEC) sont opérationnels	IP 3.1 : Pourcentage cumulé de Pôles Economiques Compétitifs effectifs	Nombre de pôles économiques compétitifs disposant des équipements nécessaires / Nombre total de Pôles Economiques identifiés (33) Source : DGATDRL

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODES DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTE
OG 4 : Assurer la coordination de l'aide, la production statistique et le bien-être des populations	RS 4.1: la mobilisation des ressources extérieures destinées au financement du PND est assurée	IP 4.1.1 : Taux de financement extérieur effectif du PND	Financement effectif / Financement prévu Source : DGSCA
	RS 4.2 : Les connaissances sur les questions de population et développement sont améliorées	IP 4.2 .1 : Taux de dissémination des études et recherches sur les questions de population et développement	Nombre de rapports d'études disséminées / Nombre de rapports d'études produits sur les questions de population et développement Source : DGSCA

II.1.3. Financement global du ministère

Tableau 3 : Financement global

En FCFA	PROJECTIONS FINALES		
	2022	2023	2024
1. RESSOURCES			
1.1 Ressources Intérieures	32 842 817 198	28 607 122 627	20 163 471 718
1.1.1 Budget Etat	18 276 117 198	17 594 222 627	20 163 471 718
1.1.2 Recettes propres (structures)	18 276 117 198	17 594 222 627	20 163 471 718
1.2 Ressources Extérieures			
1.2.1 Part bailleurs des projets (Dons/ Emprunts)	14 566 700 000	11 012 900 000	0
1.2.2 Appuis budgétaires cibles	14 566 700 000	11 012 900 000	0
1.2.3 Financement direct projets (hors PIP, hors Budget)	0	0	0
2. CHARGES			
2.1 Personnel	32 842 817 198	28 607 122 627	20 163 471 718
2.1.1 Solde y compris EPN	2 578 946 167	2 703 673 259	2 835 188 189
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0
2.2 Biens et services	2 578 946 167	2 703 673 259	2 835 188 189
2.3 Transferts	3 660 830 859	3 675 067 382	3 923 955 866
2.4 Investissement	4 051 569 722	4 658 581 986	4 762 827 663
Trésor	22 551 470 450	17 569 800 000	8 641 500 000
Financement extérieur (Dons/Emprunts)	7 984 770 450	6 556 900 000	8 641 500 000

II.2. Projets Annuels de Performance (PAP) par programme

II.2.1. Programme 1 : Administration Générale

II.2.1.1. Stratégie du programme

Tableau 4 : Déclinaison du programme 1 en actions

Programme	Actions
Programme 1 : Administration Générale	Action 1.1: Coordination et animation du ministère
	Action 1.2: Gestion des ressources humaines, financières et matérielles
	Action 1.3: Information et communication

II.2.1.2. Performance du programme

Tableau 5 : Performance du programme

Objectifs Spécifiques	Indicateurs de performance	Situation de référence 2020	Programme 1 : Administration Générale			Méthode de calcul et Moyen de vérification	
			Cibles				
			2022	2023	2024		
OS 1 : Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire	Proportion des textes juridiques soumis	30%	40%	50%	60%	(Nombre de textes juridiques soumis / Nombre de textes prévus) x 100 Source : DAJC	
OS2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	Taux de couverture en besoins de personnel	75%	90%	95%	97%	(Nombre de besoins en personnel satisfaits / Nombre de besoins en personnel exprimés) x 100 Source : DRH	
	Taux d'exécution du budget	85,15%	100%	100%	100%	(Total liquidation / Total budget actuel) x 100 Source : SIGOBE	
	Taux d'exécution des marchés passés	90%	100%	100%	100%	(Nombre de lignes à marché entièrement exécutées / Nombre de lignes à marché notifiées) x 100 Source : CPMP	
OS 3 : Améliorer le système d'information et de communication	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique	25%	45%	65%	80%	(Nombre de structures bénéficiaires / Nombre total de structures) x 100 Source : DIDA	
	Taux de consultation sur la plateforme GED-MPD des documents stratégiques et de planification produits	0%	10%	50%	90%	(Nombre de documents stratégiques et de planification consultés / Nombre de documents stratégiques et de planification publiés) x 100 Source : DIDA	
	Nombre de visites du site Web du ministère	20 002	30 000	35 000	40 000	Dénombrement Source : DIDA	

Tableau 6 : Synthèse du programme par nature de dépense

PROGRAME 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5 357 042 756	5 175 114 386	2022	2023	2024
Personnel	2 039 689 700	2 157 303 031	2 281 698 223		
Biens et services	2 969 281 355	2 994 209 846	3 227 323 972		
Transferts	23 601 509	23 601 509	23 601 509		
Investissements	324 470 192	0	0		
Tresor	124 470 192	0	0		
Financement extérieur (Dons/Empreunts)	200 000 000	0	0		

Tableau 7 : Budget détaillé du programme

Programmes/Actions/Nature des dépenses/Activités	2022	2023	2024
21054 Administration Générale	5 352 623 704	709 235 568	728 614 852
2106401 Coordination et animation du ministère	922 370 990	722 370 990	728 614 852
2 Biens et services	722 370 990	709 235 568	728 614 852
1101320005 Superviser les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental (Antenne de Yamoussoukro)	1 000 000	978 894	1 010 031
1101320006 Coordonner les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental (Antenne de Yamoussoukro)	9 445 328	8 854 324	9 135 974
1401320003 Superviser les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental (Antenne de Dimbokro)	6 100 000	5 971 257	6 161 197
1701320003 Coordonner les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental (Antenne de Bouaké)	8 200 000	8 026 935	8 282 265
1701320004 Superviser les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental (Antenne de Dibénné)	900 000	881 005	909 028
2301320004 Coordonner les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental (Antenne d'Odienné)	10 050 000	9 837 887	10 150 828
2301320005 Superviser les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental (Antenne d'Odienné)	1 860 000	1 820 742	1 878 660
2501320005 Coordonner les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental (Antenne de Kofoggo)	9 340 000	9 142 876	9 433 703
3101320005 Coordonner les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental (Antenne de Daloa)	7 800 000	7 635 377	7 878 253
3101320006 Superviser les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental (Antenne de Daloa)	1 980 000	1 938 211	1 999 863
3501320003 Superviser les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental (Antenne de Bouafle)	2 630 000	2 574 492	2 666 385
4101320004 Superviser les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental (Antenne de Man)	1 650 000	1 615 175	1 666 553
4101320005 Coordonner les activités du ministère au niveau de la région de Man	25 128 864	24 598 496	25 380 956
5501320005 Coordonner les activités du ministère au niveau de la région de San-Pédro	4 850 000	4 747 638	4 898 657

Annexe 4 : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses- Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2022-2024

Programmes/Actions/Nature des dépenses/Activités	2022	2023	2024
21054 Administration Générale	5 357 042 756	5 175 114 386	5 532 623 704
6101320004 Coordonner les activités du ministère au niveau de la région d'Abengourou	6 100 000	5 971 258	6 161 197
6101320005 Superviser les activités opérationnelles du Ministère au niveau départemental (Antenne d'Abengourou)	800 000	783 116	808 024
6201320004 Coordonner les activités du ministère au niveau de la région de la Bondoukou	5 500 000	5 383 920	5 555 176
6201320005 Superviser les activités opérationnelles du Ministère au niveau départemental (Antenne de Bondoukou)	1 000 000	978 894	1 010 031
78013200213 Apporter un appui juridique aux services du ministère	28 500 000	27 898 496	28 785 923
78013200214 Réaliser les travaux préparatoires de la participation de la Côte d'Ivoire aux CIEA	134 500 000	131 661 320	135 849 357
78013200216 Contrôler les services sous tutelle du ministère	31 300 000	30 639 402	31 614 013
78013200264 Gérer la commande publique du ministère	17 000 000	16 641 208	17 170 552
78013200268 Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de planification et de développement	299 036 908	292 725 601	302 036 966
78013200269 Superviser les activités opérationnelles du Ministère au niveau départemental (Antenne d'Abidjan)	700 000	685 226	707 022
78013200297 Coordonner les activités du ministère au niveau de la région d'Abidjan	6 000 000	5 873 366	6 060 194
78013200333 Prendre en charge l'assurance maladie des agents du ministère	96 000 000	96 000 000	96 000 000
78013200334 Financement extérieur	200 000 000	0	0
9001320004 Projet cadre d'appui au pilotage stratégique du développement 2022-2024	200 000 000	0	0
2105402 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	4 258 735 974	4 415 499 422	4 752 026 829
1 Personnel	2 039 689 700	2 157 303 031	2 281 698 223
78013200220 Prendre en charge les salaires du personnel fonctionnaire	2 039 689 700	2 157 303 031	2 281 698 223
2 Biens et services	2 195 444 765	2 234 594 882	2 446 727 197
78011201846 Prendre en charge les frais d'abonnement et de factures d'eau, d'électricité et de téléphone	60 695 646	64 131 019	67 760 835
78013200218 Prendre en charge les dépenses liées aux frais de garderie, à l'entretien des locaux, des installations électriques et des centraux téléphoniques	44 830 109	43 883 950	45 279 862
78013200219 Gérer les ressources financières et matérielles du ministère	52 500 000	51 391 967	53 026 699
78013200222 Prendre en charge les missions hors Côte d'Ivoire	140 000 000	140 000 000	140 000 000
78013200270 Prendre en charge les dépenses liées aux loyers et charges locatives des services du ministère	320 000 000	313 246 256	323 210 367
78013200272 Recruter les experts pour assister le cabinet (régie/convention BNETD)	300 406 869	345 736 513	540 053 702
78013200291 Gérer les ressources humaines du Ministère	38 235 000	37 428 034	38 618 591
78013200293 Prendre en charge les primes des agents du Ministère	963 777 141	963 777 141	963 777 141
78013200317 Prendre en charge les missions en Côte d'Ivoire	275 000 000	275 000 000	275 000 000
78013200224 Prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD	23 601 509	23 601 509	23 601 509